

## **Nous ne sommes jamais assez attentifs aux éléments de langage....**

Pierre Deransart, 24 mai 2018 (analyse partielle libre et rapide, mais sachons ouvrir les yeux...)

J'analyse ici le « Document d'orientation pour la concertation : « Refonder le contrat social avec les agents publics » » (8 pages)  
Ce texte distribué début avril 2018 aux organisations syndicales est destiné à introduire le dialogue social afin à préparer la mise en place de la réorganisation des trois fonctions publiques, avec en priorité une fluidification des carrières public/privé, en clair : une « réforme » visant à terme à mettre fin, à terme, à la fonction publique, ou tout au moins à en réduire le champ d'action.

**Employeur public** (15 occurrences). Ce terme ne dérange guère a priori, après-tout, les fonctionnaires ont un emploi et donc, au moins symboliquement, ils ont un employeur. Pourtant dans la fonction publique – au moins la FP d'État - l'employeur est toujours une entité publique et ce sont des fonctionnaires qui sélectionnent d'autres fonctionnaires pour constituer des services (concours internes ou externes). Pourtant le texte oppose systématiquement les « représentants des agents publics » et les « employeurs publics ». Il est vrai que l'écart croissant des rémunérations entre chefs de service et subalternes (que le document d'orientation encourage clairement) pousse à naturaliser l'existence de catégories statutairement distinctes. Notons qu'il y a tout de même des « **employeurs de proximité** » dont on ne sait pas vraiment dans quelle catégorie ils sont : employeurs ou agents. Tous ces « employeurs » ont de nouveaux besoins comme une plus grande souplesse d'embauche, ils ont trop de charges de gestion de personnel et des besoins de maîtrise de leur masse salariale. Ne se croirait-on pas dans une entreprise du CAC40 ?

**Agents publics** (31 occurrences). Ils ne font donc pas partie des « employeurs ». Ceux-ci sont désignés comme « les personnels », « les fonctionnaires » (certains sont « contractuels ») ; ils sont opposés aux « salariés » (du secteur privé). Ils ont des aspirations, en particulier à la mobilité – que les diverses instances tendent à entraver-, c'est à dire éventuellement au passage facilité d'un employeur public à un autre, privé. Les agents publics peuvent solliciter leur employeur pour leurs droits à formation. Ils s'interrogent sur le sens de leur engagement, en particulier du fait du manque de prise en compte de leur investissement dans leur rémunération. « Les agents publics sont conscients que la société évolue, qu'ils doivent progresser dans la qualité du service offert aux citoyens et qu'agents publics comme les salariés (du secteur privé) n'ont plus vocation à faire le même métier pendant toute leur vie professionnelle ». Pourtant leur engagement professionnel est largement reconnu par les usagers. On les aidera éventuellement « dans leur projet de de création d'entreprise ».

**Le Gouvernement** (9 occurrences) veut une large concertation avec les représentants des agents publics. Il « considère comme prioritaire d'alléger substantiellement les processus entourant la mobilité des agents publics » ; il « considère comme prioritaire de réfléchir à une plus grande implication des employeurs de proximité » (en clair court-circuiter les instances). Le Gouvernement entend « approfondir », souhaite « avancer » vers la simplification des instances tout en prenant en compte « les droits et moyens syndicaux ». Mais il « entend développer et faciliter le recours au contrat » et souhaite que la concertation porte sur la « rémunération au mérite ». Les axes de la feuille de route sont donc déjà fixés. Non négociable ?

**Instances** (9 occurrences). Il s'agit des instances représentatives. Elles sont « morcelées », « redondantes », « ralentissent le processus de mobilité des agents, tout en impliquant une charge administrative particulièrement lourde pour les employeurs ». Il faut donc les « simplifier », les « alléger » et « déconcentrer » ; il s'agit bien ici, déjà, de la fusion des CT et CHSCT ! Là aussi, pas à négocier.

**Horizon** pluriannuel. Notons au passage que, vu la rapidité estimée des changements qui agitent la société française et le monde, le dialogue, qui lui-même se déroule sur quelques mois, porte sur une période qui ne peut représenter que quelques années... Notons également qu'il s'agit de « faire converger les aspirations des agents et les besoins des employeurs sur un horizon pluriannuel ». Pas vraiment rassurant quant à la pérennité des accords éventuels...

**Contrat** (10 occurrences). Oui, il s'agit bien de refonder un « contrat social », donc mieux « affecter les personnels » grâce au recours à de « nouvelles formes de contrat » pour tout ce qui ne relèverait pas du cœur de métier de la fonction publique ou dans les déserts administratifs. C'est le premier pilier de la « réforme ».

**Rémunération** (7 occurrence). Deuxième pilier de la réforme, il s'agit de « faire évoluer la politique salariale..., afin de mieux distinguer la sécurisation du pouvoir d'achat, la prise en compte de l'expérience, des responsabilités et des sujétions, ainsi que la performance individuelle et collective », il s'agit en fait de généraliser la « rémunération au mérite ».

On le voit bien, tout ce qui fait la substance de la fonction publique dans notre pays, tout ce qui contribue au respect et la reconnaissance du public envers les agents est ici remis en question. Il s'agit en effet de l'indépendance des fonctionnaires, de leur échelle de salaires réduite, de l'attachement du grade et de la rémunération à la personne de l'agent, de la sérénité du fonctionnaire, tout ceci en vue de garantir la qualité de ses services à l'attention de l'ensemble des citoyens. Tout ceci est remis en question ici, et ce n'est pas négociable. Le gouvernement impose une négociation à la marge.

Face à cette situation, la réponse syndicale n'est pas à la hauteur. Les cheminots défendent la fonction publique mieux que nous, mais ils ne peuvent gagner en restant seuls. Le SNCS pourtant écrit le 18 mai dernier « L'exécutif et ses soutiens cherchent clairement à opposer salarié-es du public et du privé, urbains et ruraux. Ainsi par exemple au Salon de l'agriculture, Macron oppose la situation des cheminots au sort des agriculteurs. Ils stigmatisent les fonctionnaires en concentrant leurs attaques sur le statut : fin de la sécurité de l'emploi, promotion d'un salaire « au mérite », alignement public/privé ». La manifestation des fonctionnaires du 22 mai avait pâle figure... » (j'y étais). Pourtant ici tout est dit dès le début : les éléments de langage ne trompent pas.

Comment convaincre, si nous-mêmes sommes troublés par les éléments de langage...